

2008/910 - Mise à disposition des équipements sportifs municipaux utilisés par les collèges et les lycées pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) - Avenant aux conventions établies entre la Ville de Lyon et respectivement le Département du Rhône et la Région Rhône-Alpes (Direction des Sports) (BMO du 17/11/2008, p. 2066)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

(Adopté.)